

Plaisance collaborative. En vogue en Bretagne

Publié le 06 mars 2017



Le groupe de travail mis en place par l'APPB, association des Ports de plaisance de Bretagne, va désormais approfondir l'étude sur la plaisance collaborative et définir des pistes d'action.

L'économie collaborative touche maintenant, et c'est récent, le monde de la navigation. On appelle ça la plaisance collaborative. L'association des Ports de plaisance de Bretagne s'y intéresse de près. L'association Colporteur, spécialisée dans l'analyse et l'accompagnement aux pratiques collaboratives, a été missionnée par l'Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) pour faire, en septembre 2016 (c'est une première) l'état des lieux de ces nouveaux usages et modes de consommation en mer.

Pas une mode !

Une étude présentée, jeudi, à Lorient, aux gestionnaires et personnels des 72 ports de plaisance adhérents (de Granville à Pornic) de l'APPB. « À force d'entendre parler de locations de bateaux entre particuliers, de co-navigation et de location de nuitées, on a décidé de monter un groupe de travail », explique Rozenn Tanguy, coordinatrice des actions régionales de l'APPB et organisatrice de ce séminaire. Premier enseignement : « Comme dans les transports ou l'hébergement, la plaisance collaborative n'est pas une mode mais un mouvement de fond », insiste Emmanuel Jahan, administrateur et directeur des ports de Nantes-Saint-Nazaire.

Bateau partagé : Lorient précurseur

Location de bateaux entre particuliers et co-navigation (ou navigation partagée) sont aujourd'hui les deux pratiques les plus répandues en plaisance collaborative. « On parle du Airbnb et du BlaBlaCar du bateau ». En vogue aussi : les places de port partagées, échanges de bateaux, bateaux partagés ou locations à quai. Les initiatives portent leurs fruits : « À

Lorient, par exemple, précurseur du bateau partagé, la Sellar (*) a lancé son Breizh boat club. Les ports de Nantes et Saint-Nazaire, eux, ont préféré aider une entreprise privée à s'installer ».

Du propriétaire passionné au consommateur de loisir

Toutes ces nouvelles pratiques interrogent sur le métier des gestionnaires de ports et leurs nouvelles missions. Avec la location de bateaux entre particuliers débarquent dans les ports des nouveaux clients. « On passe du propriétaire de bateau passionné à un consommateur de loisirs. Des nouveaux plaisanciers qui pourraient devenir nos clients de demain », conclut Emmanuel Jahan. * Société d'économie mixte pour la gestion des ports de plaisance du Pays de Lorient.

© Le Télégramme - Plus d'information sur <http://www.letelegramme.fr/morbihan/plaisance-collaborative-en-vogue-en-bretagne-06-03-2017-11423014.php>